

Valorisation des compétences acquises en officine

Public visé : 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} Années de Pharmacie

Orientation : toutes orientations

Responsable de l'option : Cécile LAUGEL (*Responsable orientation Officine; cecile.laugel@universite-paris-saclay.fr*)

Encadrement : L'étudiant doit être employé dans une pharmacie d'officine avec un emploi du temps compatible avec son statut d'étudiant. L'étudiant est placé sous la responsabilité d'un Pharmacien d'officine et bénéficie du suivi d'un enseignant référent.

Objectifs pédagogiques :

L'objectif de cette option est d'inciter les étudiants lorsqu'ils travaillent, à valoriser cette expérience par une formation complémentaire, un investissement particulier dans l'officine (campagne de prévention, mise en place de procédures dans une démarche de certification...) Cette expérience doit donc être complémentaire avec l'enseignement théorique et pratique dispensé à la faculté.

Organisation :

L'étudiant doit préparer ce projet avec le pharmacien d'officine ou organiser son programme de formation. **Ce projet doit être soumis et validé préalablement par l'enseignant responsable.**

Le projet se concrétise par la rédaction d'un mémoire (5 pages minimum, 12 pages maximum, remis à l'enseignant référent) avant la délibération du 2d semestre 1^{ère} session.

Notation de l'Option :

3^{ème} et 4^{ème} Années de Pharmacie

Un Bonus d'au maximum 15 points sur le total du 2d semestre (5%) peut être obtenu par les étudiants selon les critères de notation suivants :

- Une note d'écrit / 15 points, par l'enseignant responsable, évaluant le rapport (plan, présentation, clarté, expression écrite, esprit d'analyse et de synthèse ...)

5^{ème} Année de Pharmacie Officine

Un Bonus d'au maximum 8 points sur le total du 2d semestre (5%) peut être obtenu par les étudiants selon les critères de notation suivants :

- Une note d'écrit / 8 points, par l'enseignant responsable, évaluant le rapport (plan, présentation, clarté, expression écrite, esprit d'analyse et de synthèse ...)

5^{ème} Année de Pharmacie Industrie/Recherche

Un bonus d'au maximum 12 points sur le total 1^{er} + 2d semestre (5%)

peut être obtenu par les étudiants selon les critères de notation suivants :

- Une note d'écrit / 12 points, par l'enseignant responsable, évaluant le rapport (plan, présentation, clarté, expression écrite, esprit d'analyse et de synthèse ...)